

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 février à 09h00, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 03 février 2022, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Etaient présents : M. Frank-Éric BAUM, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarina HAMADA-LARKEY, Mme Christine JANODET, M. Philippe KOMOROWSKI, M. Patrick LEROY, M. Jean-Louis MAITRE, M. Bruno MARCILLAUD, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, M. Jean-Marie SIMON, Mme Françoise SOURD,

Etaient représentés : Mme Marie CHAVANON (représentée par Mme DAUMIN), M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY),

Étaient excusés : M. Ali ID ELOUALI, Mme Sophie LABROUSSE, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Michel LEPRETRE, Mme Hélène PECCOLO, M. Moustapha THIAM, M. Cédric TIPHINEAUD

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne **M. Jean-Marie SIMON** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 22.02.10-01 : DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL (1 607H)

Article 1 : Décide d'instaurer le temps de travail hebdomadaire à 37h30 pour un temps plein.

Article 2 : Précise que ce temps de travail donne droit à 15 jours d'ARTT et qu'un des jours est consacré à la journée de solidarité.

Article 3 : Décide que la date d'effet est le 1^{er} janvier 2022.

Article 4 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.02.10-02 : BUDGET PRIMITIF 2022

Article 1 : Adopte le budget primitif 2022 de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis, qui s'équilibre, pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, comme il suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES			
		BP 2022	
FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	15 664 555,18
	012	Charges de personnel	622 745,00
	014	Atténuation de produits	-
	65	Autres charges de gestion courante	229 168,00
	66	Charges financières	60 559,73
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00
	68	Dotations pour provisions	-
	022	Dépenses imprévues	-
	023	Virement à la section d'investissement	11 078 710,73
	042	Opérations ordre de transfert entre sections	23 384,00
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		27 680 122,64
	Déficit reporté (D 002)		-
Restes à réaliser en dépenses		-	
TOTAL DEPENSES		27 680 122,64	

RECETTES		
		BP 2021
013	Atténuations de charges	-
RE-70	Recettes Externes (AE+ventes matériaux)	2 954 566,00
VI-70	Redevances quai UVE Villes+Semm + CDT VI	9 147 780,13
70	Total Ch 70-Produits services et ventes divers	12 102 346,13
73	Impôts et taxes	-
74	Subventions d'exploitation	2 931 326,33
75	Autres produits de gestion courante (Chaleur)	2 217 525,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00
78	Reprise sur provisions	-
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		17 252 697,46
Excédent reporté (R 002)		10 427 425,18
Restes à réaliser en recettes		-
TOTAL RECETTES		27 680 122,64

Section d'Investissement :

DEPENSES			
		BP 2022	
INVESTISSEMENT	16	Emprunts et dettes assimilées	651 285,55
	20	Immobilisations incorporelles	117 400,00
	21	Immobilisations corporelles	103 905,00
	23	Immobilisations en cours	10 229 254,18
	27	Autres immobilisations financières	250,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice		11 102 094,73
Déficit reporté (D 001)		4 038 896,25	
Restes à réaliser en dépenses		146 780,29	
TOTAL DEPENSES		15 287 771,27	

RECETTES		
		BP 2021
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilés	-
20	Immobilisations incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisations en cours	-
106B	Excédent de fonctionnement capitalisés	4 127 503,54
24	Produits des cessions d'immobilisation	-
021	Virement de la section de fonctionnement	11 078 710,73
040	Opérations ordre de transfert entre sections	23 384,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		15 229 598,27
Excédent reporté (R 001)		58 173,00
Restes à réaliser en recettes		-
TOTAL RECETTES		15 287 771,27

Budget Total :

BUDGET TOTAL	
TOTAL DEPENSES	42 967 893,91

BUDGET TOTAL	
TOTAL RECETTES	42 967 893,91

Article 2 : Décide du vote :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- Sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Avec reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice 2021 de la RIVED

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.02.10-03 : FIXATION DE LA TARIFICATION 2022 DU TRAITEMENT DES DECHETS

Article 1 : Décide de fixer la tarification du traitement des déchets pour 2022 de la manière suivante :

Prestations de traitement	Tarification
Traitement des OMR de la RIVED (UVE)	77,75 €/Tonne
Traitement des DIB du M.I.N. de Rungis (UVE)	77,75 €/Tonne
Traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives	202,00 €/Tonne
Traitement des encombrants qualité « porte à porte »	145,00 €/Tonne
Traitement des encombrants, qualité « dépôts sauvages »	155,00 €/Tonne

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.02.10-04 : FIXATION DES CONTRIBUTIONS FORFAITAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Article 1 : Décide de fixer les contributions forfaitaires à l'investissement (remboursement des annuités d'emprunts) pour 2022 de la manière suivante :

	Montant H.T.
Etablissement public territorial GRAND ORLY SEINE BIEVRE	124 199.51 €
SEMMARIS	77 570.82 €

Article 2 : Décide de fixer la contribution forfaitaire pour le financement du fonctionnement du réseau de déchèteries pour 2022 de la manière suivante :

	Montant H.T.
Etablissement public territorial GRAND ORLY SEINE BIEVRE	1 995 616 €

Article 3 : Décide de fixer la contribution forfaitaire pour le financement des actions de prévention pour 2022 de la manière suivante :

	Montant H.T.
Etablissement public territorial GRAND ORLY SEINE BIEVRE	77 612 €

Article 5 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.02.10-05 : FIXATION DE LA TARIFICATION 2022 DU TRAITEMENT DES DECHETS PROVENANT DU SIREDOM

Article 1 : Décide de fixer la tarification du traitement des Ordures ménagères Résiduelles pour le compte du SIREDOM de la manière suivante :

Prestations de traitement	Tarification
Traitement des OMR (UVE)	77.75 €/Tonne
Réserves pour investissements futurs	19.16 €/Tonne
Total de la participation à la tonne	96,91 €/Tonne

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.02.10-06 : AUTORISATION A LANCER LE MARCHÉ EXPLOITATION DU RESEAU DE DECHETERIES INTERCOMMUNALES

Article 1 : Autorise la Présidente à lancer une consultation d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales de la RIVED.

Article 2 : Précise que le marché sera d'une durée ferme de quatre ans, reconductible une fois un an.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

A Orly, le 10 février 2022

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



AFFICHÉ LE : 16 février 2022

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr

